

Mandement de Carême de l'Année sainte 2000

Chers frères et sœurs,

Je vous félicite pour la manière dont vous êtes entrés dans l'Année sainte. L'ouverture du Jubilé à la Cathédrale et sa préparation dans les églises jubilaires ont été impressionnantes. Et la célébration ou la préparation des premiers Jubilés spécifiques est prometteuse, qu'il s'agisse du Jubilé des enfants ou du Jubilé œcuménique, du Jubilé de la Vie Consacrée ou de celui des malades et du personnel de la santé. Je vous invite à poursuivre votre engagement et même à l'amplifier. Nous allons bientôt entrer dans le Carême. Il doit être, lui aussi, un temps fort de notre Année sainte. Je voudrais en souligner quelques aspects.

1) La demande de pardon

Parmi les démarches liées à l'Année jubilaire, Jean-Paul II insiste à juste titre sur la purification de notre mémoire chrétienne par la demande de pardon : « Cela demande à tous, écrit-il, un acte de courage et d'humilité pour reconnaître les fautes commises par ceux qui ont porté et portent le nom de chrétien » (*Bulle d'indiction du Grand Jubilé, § 11*). L'histoire de l'Eglise est, en effet, une histoire de sainteté, mais aussi d'infidélité et de péché. Et le Pape poursuit « Comme Successeur de Pierre, je demande que, en cette année de miséricorde, l'Eglise, forte de la sainteté qu'elle reçoit de son Seigneur, s'agenouille devant Dieu et implore le pardon des péchés passés et présents de ses fils. Tous ont péché et personne ne peut se dire juste devant Dieu. Que l'on redise sans crainte : « Nous avons péché » (Jr 3, 25), mais que l'on maintienne vivante la certitude que « là où le péché s'est multiplié, la grâce a surabondé » (Rm 5, 20) ! » (*ibid.*).

La demande de pardon que le Pape pratique au nom des fils et des filles de l'Eglise, sur le plan de l'Eglise universelle, nous sommes invités à la mettre en œuvre à notre niveau durant le Carême. Chacun doit balayer devant sa propre porte. En demandant d'abord pardon pour ses fautes d'ordre personnel, certes. Mais n'y a-t-il pas aussi beaucoup de demandes de pardon à vivre au niveau des couples et des familles? Ne serait-il pas bienfaisant de se réconcilier entre conjoints ou entre parents et enfants? Peut-être surtout par des gestes, plus éloquents encore que les paroles. Même dans les relations de voisinage ou de travail, une telle démarche peut être envisagée. Nous restons parfois sur des malentendus qui empoisonnent nos relations.

Sur le plan de notre diocèse aussi, nous sommes tous, sans exception, des pécheurs qui avons besoin de miséricorde et de réconciliation. A côté de tout ce qui se vit dans l'harmonie, que de souffrances aussi, liées à nos divisions, à nos jugements hâtifs, à nos soupçons injustes ou à nos condamnations sans appel! Et combien de plaies, restées ouvertes, pourraient guérir par l'écoute des griefs d'autrui, la reconnaissance commune de nos fautes et l'offrande mutuelle du pardon ! Sans oublier les blessures que nous avons causées involontairement ou en voulant accomplir notre devoir.

La même chose est à vivre sur un plan plus local. Il n'est pas si rare que, dans une paroisse, à côté de tout ce qui va bien, il y ait aussi des tensions impliquant soit le curé, soit ses collaborateurs, soit un certain nombre de paroissiens, soit tout le monde à la fois ! A ce niveau également, le Carême de l'Année sainte pourrait être l'occasion de reconnaître humblement ses fautes et d'en accueillir avec joie le pardon de la part de ses frères et soeurs dans la foi.

Avec la grâce de Dieu, nous trouverons, dans notre vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle, les chemins d'une telle purification du cœur par le pardon. Sur le plan de la vie de l'Eglise, je suggère que cette démarche de réconciliation, outre ses applications individuelles, soit mise à l'ordre du jour de toutes les instances concernées : le Conseil épiscopal, les Conseils pastoraux et le Conseil presbytéral, les conseils de secteur ou de paroisse, les communautés religieuses et les équipes ou mouvements de toute sorte.

Le but n'est pas de vivre des règlements de comptes qui aggraveraient les tensions éventuelles ! Il s'agit plutôt de commencer par prier ensemble, afin d'aviver le désir de réconciliation, et, ensuite, d'entendre humblement les griefs et souffrances d'autrui, d'exprimer paisiblement ses propres

doléances et de dissiper peut-être certains malentendus qui n'avaient jamais été éclairés. Des explications seront parfois utiles, mais pas trop nombreuses, afin de ne pas tomber dans le piège de l'autojustification. On veillera à conclure par la prière et par une première démarche de réconciliation, à exprimer probablement plus par des gestes tout simples que par des déclarations solennelles. Enfin, s'il y a des torts manifestes à réparer, on se fera éclairer sur la meilleure manière de procéder. Si l'ensemble de ces démarches demande un cheminement plus long que la durée du Carême, au moins pourrait-on prendre la décision de s'y engager et faire les premiers pas durant ce temps privilégié de grâce et de conversion. C'est l'invitation cordiale que j'adresse à nous tous.

2) La pratique de la pénitence

Le carême comporte une dimension de pénitence qui n'est pas étrangère à tout ceci. Je vous en dis un mot aujourd'hui, car la liturgie de ce dimanche parle du jeûne. Celui-ci a sa place en ce temps où Jésus est présent à la vie de son Eglise, mais est aussi l'Epoux dont nous attendons le retour et auquel nous devons sans cesse nous convertir, comme l'épouse infidèle dont parle le prophète Osée. La pénitence chrétienne n'a rien à voir avec le dolorisme. Simplement, le monde ne peut être sauvé que par l'amour allant jusqu'à la croix. Impossible d'être disciple de Jésus et de marcher derrière lui en portant sa croix, comme il nous y invite, sans entrer dans le chemin du renoncement. Mais c'est un renoncement en vue de la liberté et de la joie, tout comme la croix conduit à la vie nouvelle de Pâques. Chaque Carême comporte cette dimension de pénitence. Mais le Carême de l'Année sainte devrait nous inviter à la vivre plus généreusement. Par exemple, s'abstenir régulièrement de choses superflues (tabac, boissons alcoolisées, friandises, etc.); pratiquer le jeûne ou l'abstinence, en donnant à ceux qui sont dans le besoin une somme proportionnelle; soutenir des oeuvres à caractère religieux ou social; consacrer de son temps à des activités qui ont un intérêt pour la communauté, etc. Chaque individu et chaque communauté trouveront les formes de pénitence que le Seigneur attend d'eux afin de se préparer à Pâques. On mettra beaucoup de coeur à vivre intensément les deux grandes journées de jeûne du mercredi des cendres et du vendredi saint. Elles nous prépareront à vivre joyeusement notre communion pascale, laquelle aura lieu entre le dimanche des Rameaux et la fête de la Pentecôte, après avoir reçu le sacrement du pardon. Notre joie sera encore plus grande si nous avons vécu les démarches de réconciliation dont j'ai parlé en commençant. Que l'Esprit Saint nous guide sur ce chemin de conversion !

3) Le sacrement de réconciliation et l'Indulgence du Jubilé

Chers frères et soeurs, au cours du Carême de l'Année sainte, plus qu'en toute autre période de l'année, nous sommes invités à recevoir le pardon du Seigneur dans le sacrement de réconciliation. Ne laissons plus la miséricorde de Dieu en chômage ! Pendant le Carême comme aux grandes fêtes de l'année liturgique, organisons des célébrations communautaires de la pénitence avec des prêtres en nombre suffisant pour que chaque fidèle ait l'occasion de confesser personnellement ses fautes et d'en recevoir personnellement l'absolution. Que l'on prévoie également des moments d'accueil pour les confessions individuelles, par exemple avant les messes du samedi soir. Mais, pour ne pas décourager les prêtres qui prévoient ces moments, il faudrait que ne boudions plus ce sacrement si beau et bienfaisant ! Au cours de l'Année sainte, les six églises jubilaires ont prévu des moments d'accueil pour le sacrement de la réconciliation. Sachons en profiter.

Quant à l'Indulgence du Jubilé, recevez-la de bon cœur, comme un beau couronnement de la miséricorde de Dieu sur votre vie. Nous avons tellement besoin de guérison profonde de tout notre être ! Même après le pardon de nos fautes dans le sacrement de pénitence, il reste en nos cœurs tant de blessures qui doivent se cicatriser, tant de mauvais plis à corriger ... L'amour gratuit de Dieu désire nous purifier totalement, avec le concours de notre liberté. Il nous suffit de vivre une démarche concrète et exigeante de conversion, et la miséricorde de Dieu fera le reste. Rendez-vous compte ! Nous manifestons, tout simplement, notre besoin de purification radicale, du mieux que nous pouvons, et alors tout l'amour du cœur du Christ, toute la tendresse de Marie, toutes les vertus des saints et des saintes, tous les trésors d'amour qui ont fleuri dans l'Eglise, se déversent sur nous, gratuitement, pour que le pardon de nos fautes soit couronné par l'effacement de toutes nos dettes envers Dieu et la purification en profondeur de notre cœur ! Le sacrement du pardon suivi de la réception de l'Indulgence du Jubilé, c'est comme un bain de jouvence dans la miséricorde de Dieu ...

Pour vivre l'Indulgence du Jubilé, je vous invite donc à vous rendre dans les églises jubilaires du diocèse. Vous y trouverez le livret intitulé « *Ouvrez tout grand les portes au Christ !* » (« Jubilé en poche », n° 1), qui contient mon Mandement pour accueillir la grâce de l'Année sainte, un itinéraire spirituel qui soutiendra votre démarche et une série d'indications

pratiques sur chaque église jubilaire. Et si votre situation de vie ne vous permet pas de vous rendre dans une église jubilaire, unissez-vous de cœur, là où vous êtes, à la démarche des pèlerins du diocèse. Et, surtout, n'oubliez pas que le tout premier pèlerinage que chacun peut et doit faire au cours de l'Année sainte c'est le pèlerinage vers le Christ présent en ses frères et en ses sœurs, surtout ceux qui sont en difficulté.

4) Le volet social du Jubilé

La célébration du Jubilé comporte, depuis l'époque biblique, un volet social qui est l'un de ses éléments essentiels. Je voudrais en souligner trois aspects, à savoir : 1) la lutte contre l'endettement du Tiers-Monde grâce à la suppression ou à l'allègement de sa dette internationale; 2) la lutte contre la spéculation financière qui, souvent à notre insu, mais avec notre complicité, contribue à appauvrir davantage encore les plus pauvres; 3) la solidarité active avec le Quart-Monde, c'est à dire avec tous ceux qui se trouvent en marge du réseau social habituel.

Sur ces différents terrains, plusieurs organismes ou mouvements mènent un combat qui mérite nos encouragements et notre participation. Il s'agit parfois de groupes pluralistes, mais où militent de nombreux chrétiens. Les soutenir activement est tout à fait dans l'esprit du Jubilé. Et aussi dans l'esprit de l'évangile de ce jour, où Jésus souligne que la pratique authentique du sabbat doit conduire à libérer la vie humaine des esclavages qui la paralysent.

Plutôt que de vous proposer une action ponctuelle qui nous donnerait bonne conscience à bon compte, je vous invite plutôt à vous informer de l'action menée par ces divers groupes et mouvements et à la soutenir, ce qui n'interdit pas, bien sûr, certains engagements ponctuels. Plusieurs jubilés spécifiques nous en donneront d'ailleurs l'occasion. Je pense spécialement au Jubilé des prisonniers et à celui des réfugiés et immigrés. Mais, pour l'essentiel, je vous convie surtout à une action dans la durée, que renforcera la célébration du Jubilé, mais qui se prolongera au-delà de l'Année sainte.

5) La prière communautaire

Les trois dimensions essentielles du Carême sont la prière, le jeûne et le partage. J'ai déjà parlé des deux derniers. Il me reste à vous dire un mot de la prière. La prière peut être personnelle, dans le secret de son cœur et de sa chambre. Mais il y a aussi la prière communautaire. C'est sur elle que je

voudrais insister. Nous sommes particulièrement invités à la prière communautaire au cours de ce Carême du Jubilé. Outre la prière liturgique de l'Eucharistie et de l'Office divin, le Saint-Père nous invite durant ce Carême à vivre ensemble, si possible chaque semaine, l'adoration du Saint-Sacrement, le jeudi ; le chemin de croix, le vendredi ; et la récitation du chapelet, le samedi. Je répercute de tout cœur cette invitation. Rejoignez le Cœur de Jésus dans l'adoration eucharistique. Priez aux grandes intentions du monde à travers le chemin de la Croix. Invoquez Marie, refuge des pécheurs, en récitant ensemble le chapelet. Des outils pratiques vous y aideront. Tandis que le n° 3 de la collection « Jubilé en poche » reprendra, notamment, le présent Mandement de Carême, le n° 4 vous fournira un support pratique pour bien vivre ces trois formes de prière communautaire. Il aidera aussi les personnes qui ne peuvent se déplacer à s'y associer spirituellement.

Il me reste à vous souhaiter une sainte préparation à Pâques. Là où aura abondé notre effort, que surabonde notre joie pascale. C'est mon vœu pour chacun d'entre nous.

Namur, le 14 janvier 2000,

† **André-Mutien,**
évêque de Namur.

Ce Mandement de Carême pourra être lu, en deux fois, lors des messes dominicales des week-ends des 26-27 février et 4-5 mars 2000. Par exemple, les deux premiers points, le premier week-end ; et le reste ensuite. D'où les références faites aux lectures de chaque dimanche. On pourra également publier chaque paragraphe séparément dans les bulletins paroissiaux. Merci de votre collaboration !

MESSAGE PERSONNEL À L'INTENTION DES PRÊTRES

Je compte beaucoup sur vous, chers confrères, pour la diffusion de ce Mandement de Carême de l'An 2000. Si j'y ai évoqué brièvement la liturgie de chaque dimanche où je vous en propose la lecture, c'est pour vous faciliter celle-ci en établissant un rapport avec votre célébration dominicale.

Je vous invite ensuite à réfléchir aux moyens concrets de proposer aux personnes et aux groupes des démarches de réconciliation, sans avoir peur de vous y impliquer vous-mêmes. Si vous le faites, il sera bon de réfléchir à l'avance au climat de prière qui doit porter ces démarches ainsi qu'aux modalités de cette prière. Prier où, comment, avec quelle animation, assurée par qui? Il sera utile de suivre un schéma inspiré de la pratique pénitentielle de l'Église, afin d'éviter que le temps de prière serve surtout à exprimer ses propres idées sur ce qui va suivre au cours de la réunion...

Permettez-moi également de vous dire, très simplement, que je me tiens à votre disposition pour vous rencontrer personnellement ou en groupe, en quelque lieu que ce soit, entre prêtres ou avec d'autres groupes, si vous souhaitez me dire ce que vous avez sur le cœur concernant nos relations et la vie du diocèse. Que le Seigneur nous aide tous à tirer parti du "temps favorable", du "jour du salut", qui nous est offert "aujourd'hui".

Enfin, je me permets d'insister pour que vous informiez bien vos paroissiens ou vos groupes des moyens mis à la disposition du diocèse pour bien vivre le temps du Carême. Je pense spécialement aux numéros 3 et 4 de la collection "Jubilé en poche", explicitement

consacrés à la période liturgique du Carême, ainsi qu'aux documents préparés par l'abbé Herbiet et son équipe. Les paroissiens sont parfois déçus que nous ne les mettions pas au courant des outils et supports préparés à l'intention de l'ensemble du diocèse. Ici aussi, j'ai besoin de votre collaboration bienveillante. Je vous le dis avec d'autant plus de conviction que tous ces moyens sont en même temps de nature à soutenir votre action pastorale. Dans le même esprit, je joins à votre intention et à celle de vos paroissiens une documentation pratique concernant les actions qui peuvent concrétiser le volet social du Jubilé sur le plan diocésain.

Je prie le Seigneur de vous soutenir tous dans votre mission au cours de ce Carême de l'Année sainte.

Votre évêque et votre frère dans le sacerdoce,

+ André-Mutien.

Namur, le 14 janvier 2000.

INFORMATIONS PRATIQUES CONCERNANT LE VOLET SOCIAL DU JUBILÉ

1) L'aspect de *lutte contre l'endettement du Tiers-Monde* est mis en avant par "Entraide et Fraternité" (= EF)¹, qui propose un Carême "sans dette". La grande pétition de 1999 pour l'abolition de la dette du Tiers-Monde avait rassemblé 55.322 signatures en Belgique et rejoint les 17 millions d'autres rassemblées à travers le monde. Des premiers résultats ont été obtenus, mais la pression doit continuer. EF propose divers documents et spécialement une nouvelle pétition dans le cadre d'une "action-jeunes"². Qui paie pour cette dette, sinon les populations des pays pauvres? Leurs organisations populaires (appuyées à travers les 300 projets soutenus par les collectes du Carême de partage) restent vitales pour ces populations durement éprouvées par les retombées de la dette. Les organisations pluralistes "Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-Monde" (= CATDM) et "Centre National de Coopération au Développement" (= CNCD = Opération 11.11.11) sont aussi impliquées avec EF dans cette longue lutte.

2) Autre champ d'action: *la lutte contre les méfaits de la spéculation financière*. Ici aussi EF a lancé un réseau d'associations "action contre la spéculation financière", qui rassemble plus de 40 organisations et syndicats en région francophone. Ce réseau a organisé en 1999 une campagne de lettres adressées aux personnalités politiques belges, les interpellant sur la position de leurs partis concernant la spéculation financière. Celle-ci a été mentionnée au chapitre 10 de la déclaration gouvernementale. Il faut maintenant veiller à son application. Autre réseau très motivé pour

¹ "Entraide et Fraternité" est une association mandatée par la Conférence épiscopale belge pour organiser le Carême de partage et soutenir des projets dans les pays en voie de développement, en lien avec l'"Action Vivre Ensemble", qui soutient des initiatives de lutte contre l'exclusion chez nous.

² Voir à ce propos le catalogue "Tout savoir" dans l'enveloppe de Carême envoyée à la fin de janvier.

promouvoir l'idée d'une taxe dite "Tobin" (sur les transactions spéculatives à très court terme), le "réseau ATTAC³" qui a démarré en France autour des lecteurs du "Monde Diplomatique" et qui s'organise en Belgique en groupes locaux: "ATTAC-Bruxelles", "ATTAC-Liège" et, tout récemment, "ATTAC-Namur".

3) Pour la solidarité active avec les plus démunis et tous ceux qui se trouvent en marge du réseau social habituel, on trouve, outre les organismes publics (CPAS, crèches et Services sociaux), les mutuelles et les syndicats, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, le Sappel, ATD-Quart-Monde, les Groupes d'Entraide et nombre d'organisations chrétiennes, pluralistes ou non confessionnelles. Parmi ces dernières, l'Action "Vivre Ensemble" a soutenu au fil des années: "Lutte-Solidarité-Travail" (= LST) à Namur, Andenne et Ciney; le "Miroir Vagabond" à Marche; le réseau des Maisons d'accueil du Luxembourg ACALUX (Shalom, La Moisson, La Maison du Pain, etc.), des "Entreprises d'apprentissage professionnel" (= EAP) comme "Espace" à Ciney, les "Centres des Immigrés" de Namur et Marche, les "Comités de Vigilance Pauvreté, "Lire et Écrire", les "Écoles de devoirs", "Espace-Femmes" à Namur, "Copperfield" à Dinant, etc.

Les adresses des partenaires du Nord et du Sud et des organisations citées peuvent être obtenues au Bureau régional de "Entraide et Fraternité", Rue du Séminaire 11 à 5000 Namur, de préférence par fax au 081/24.08.21 ou 083/68.81.63 ou par téléphone, le lundi matin, au 081/25.64.52.

³ "Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens"; sur Internet: <http://attac.org>.